

## **LE SERVICE CIVIL : ET MAINTENANT ?**

- I** - Depuis 2006, le service civil (volontaire) se développe lentement en France, essentiellement encadré par les deux lois sur le volontariat associatif et le service civil volontaire. A la fin de l'année, il devrait concerner environ 10 000 jeunes hommes et jeunes femmes de 18 à 26 ans.

Le dispositif n'est pas très simple à mettre en œuvre et comporte des statuts différents. Peu connu du grand public son impact sur notre société est faible. Ces textes ont toutefois le grand mérite de mettre fin à des situations juridiques et administratives précaires pour de nombreuses associations et leurs dirigeants.

En dix ans (la suppression - suspension de la conscription date de 1997) la réflexion sur le service civil a cessé de se référer à l'ancien service militaire essentiellement militaire et masculin. Il s'agit là d'une évolution positive même s'il y a intérêt, dans ce domaine comme dans bien d'autres, à prendre en compte les enseignements du passé.

- II** - Créé en 2001, le groupe de réflexion constitué autour de l'Institut Paul Delouvrier a publié plusieurs notes dont la liste figure en annexe avec les adresses de notre site et de quelques membres du groupe.

Comme celle-ci, ces notes ont eu deux ambitions :

- préciser le projet du service civil tel que le groupe s'est efforcé de le construire,
- prendre en compte certaines interrogations du moment (mise en œuvre immédiate d'un service obligatoire, risque de confusion et rapports entre salariat, volontariat et bénévolat, engagement des seniors dans le service civil aux côtés des jeunes, etc.).

Il s'en est suivi un certain nombre de propositions qui sont rappelées pour mémoire, elles sont toujours d'actualité :

- désignation d'une autorité interministérielle gouvernementale ou non, rattachée au Premier Ministre, en charge du service civil présent et à venir de même nature par exemple que le haut

- commissariat aux solidarités ou l'ancienne délégation à l'aménagement du territoire ;
- transformation des JAPD (Journée d'Appel et de Préparation à la Défense) ;
  - valorisation du volontariat étudiant dans le cursus des universités et des grandes écoles ;
  - adaptation des méthodes du SMA (Service Militaire Attaché) à la France métropolitaine ;
  - période de service civil obligatoire pour tous les élèves reçus aux concours des grandes écoles de l'Etat (y compris les écoles militaires et de police) ;
  - insertion et développement du service civil au sein des structures administratives et associatives existantes en charge des jeunes socialement fragilisés ;
  - mise en place dans les collectivités territoriales de volontaires civils en soutien des associations locales subventionnées ou non par ces collectivités ;
  - objectif de 100 000 volontaires (jeunes et seniors) à la fin de la législature.

**III** - Relativement présente dans le débat public l'an dernier, la question du service civil en est absente pour le moment. Cette réserve s'explique aisément par l'importance des réformes en cours ou à venir et la raréfaction des moyens budgétaires. S'y ajoute vraisemblablement une certaine difficulté à imaginer l'utilité d'un service civil en grande partie volontaire, éclaté et diversifié, dans un pays encore marqué culturellement par la norme et l'obligation. De ce point de vue la mise en œuvre des mesures décidées en 2006 et leur examen critique est une étape nécessaire.

On ne peut attendre trop longtemps, car le temps nous presse. Après des années d'insouciance voire d'aveuglement sur elle-même, une part croissante de notre société intègre progressivement dans sa réflexion et son comportement les réalités du présent et les enjeux du futur.

Ce que nous ignorons c'est l'étendue des besoins d'intervention humaine, dans tous ces domaines, pour rattraper les échecs comme les insuffisances du passé, faire face aux difficultés du présent et se préparer à répondre aux besoins que vont nous imposer nos engagements extérieurs notamment en Europe et en Afrique. Sont concernées les personnes et les structures, nous le constatons chaque jour.

Aidés par les pouvoirs publics nationaux et locaux, les associations, avec quelques salariés et surtout des bénévoles (nombreux mais pas assez) sont allées à la rencontre des personnes. Depuis des

années elles renforcent, remplacent et parfois précèdent les administrations en charge. L'expérience de ces associations et de l'administration, renforcée par le travail des chercheurs ont permis de mieux comprendre les échecs, les insuffisances ou l'inadaptation de certaines de nos structures. Sont principalement en cause l'éducation, le vieillissement, la santé mais aussi l'environnement, la justice et certains aspects de la sécurité.

La réflexion ne peut s'arrêter aux seules réalités qui nous meurtrissent. La construction européenne, la coopération, le co-développement réponse intelligente à l'immigration de la misère citée trop souvent pour mémoire, comme l'ambition euro méditerranéenne sont dans le droit fil de notre histoire et de notre culture. Des réalités existent déjà qui ne demandent qu'à être amplifiés.

Nous avons donc proposé que le Conseil Economique et Social dont c'est la compétence, procède à une première évaluation des besoins et des missions à confier à un service civil s'adressant aux jeunes, à des actifs en congé de l'entreprise ou de l'administration, comme à des seniors (en fin de carrière ou jeunes retraités).

Dans ce domaine comme dans bien d'autres, la connaissance précède la pédagogie et légitime les choix.